

# Avis public



Rivière-des-Prairies  
Pointe-aux-Trembles

**Montréal** 

## ENTRÉES EN VIGUEUR

**AVIS EST DONNÉ QUE** lors d'une séance extraordinaire du conseil tenue le 21 décembre 2022 le conseil d'arrondissement a adopté les règlements suivants :

### **RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-Z01-046**

« Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel que modifié) dont l'objet concerne diverses dispositions réglementaires (omnibus). »

Ce règlement a été jugé conforme au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal. Un certificat de conformité a été délivré le **13 février 2023** par le greffier de la Ville de Montréal à l'égard de ce règlement et celui-ci est entré en vigueur à cette date.

### **RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA22-E192**

« Règlement autorisant un emprunt de 14 715 000 \$ afin de financer les travaux prévus au programme d'aménagement et de réaménagement de parcs »

Ce règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le **8 février 2023**.

### **RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA22-E193**

« Règlement autorisant un emprunt de 11 300 000 \$ afin de financer les travaux prévus au Programme de Réfection Routière »

Ce règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le **9 février 2023**.

### **RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA22-E194**

« Règlement autorisant un emprunt de 1 200 000 \$ afin de financer la réalisation de projets pour la mise en valeur du Vieux-Pointe-aux-Trembles »

Ce règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le **6 février 2023**.

Ces règlements entrent en vigueur conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement dans les bureaux Accès Montréal de l'arrondissement, soit à Pointe-aux-Trembles, à la Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est ou à Rivière-des-Prairies, au 8910, boulevard Maurice-Duplessis, aux heures régulières d'ouverture, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Fait à Montréal, le 21 février 2023

Le secrétaire d'arrondissement  
Me Joseph Araj

*Cet avis peut également être consulté sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante : [ville.montreal.qc.ca/rdp-pat](http://ville.montreal.qc.ca/rdp-pat)*